**bjet :** Situation du SAU-SMUR du GHT de la Nièvre - Information Mairie

Bonjour

Nous souhaitons vous informer qu’en**l’absence de toute ressource médicale urgentiste disponible**, l’accès au service des urgences du Centre Hospitalier de l’Agglomération de Nevers sera **régulé du 25 février au 29 mars 2025.**

Afin de garantir la continuité des soins tout en préservant la prise en charge des urgences vitales durant cette période, nous souhaitons rappeler à la population Nivernaise :

* De **réserver le recours au service d'urgence aux situations nécessitant une prise en charge immédiate et vitale.**
* De **privilégier le recours à leur médecin traitant pour les soins non urgents ou** **de faire appel aux organismes suivants** **:**
  + **SOS Médecins (hors semaine du lundi 3 au vendredi 7 mars)**En cas d’indisponibilité du médecin traitant, il est possible de contacter SOS Médecins en semaine :
    - Par téléphone : **3624** ou **03 80 59 80 80**
    - Prise de rendez-vous en ligne : [**www.rdvasos.fr**](http://www.rdvasos.fr/)
  + **Se rendre à la Maison Médicale de Garde (MMG) après orientation par le 15**

Pour les pathologies nécessitant une consultation rapide mais non vitale - **uniquement** **après appel au 15**

* + - **En semaine** : de 20h à 23h
    - **Le samedi** : de 16h à 22h
    - **Le dimanche** : de 9h à 12h et de 18h à 22h

Pour se rendre aux urgences**, il est impératif de composer le 15** afin d’échanger avec un assistant de régulation et un médecin pour une orientation vers le service de soin adapté.

***Nous vous serions reconnaissants de relayer ces informations auprès de vos administrés, notamment via vos canaux de communication (panneaux d’affichage, écrans, relais sur les réseaux sociaux…).***

Nous restons à votre disposition pour toute question ou précision.

En vous remerciant pour votre collaboration et votre solidarité,

Bien cordialement,